

Conseil communal du 24 avril 2014

Le Conseiller Gregory Happart était excusé (RAL).

Aucune question n'a été posée.

Le conseil a approuvé le **pacte régional Limburg 2014-2019**. Il s'agit d'une vision socio-économique à long terme pour le développement régional de la province du Limbourg (10 pour, 4 contre).

La commune procède à l'**achat** d'une **parcelle de terrain** située dans le **haut du village** de FLC afin de permettre la réalisation de l'aménagement d'un sentier piétonnier (10 pour, 4 contre).

Afin de pouvoir procéder, en période d'absence du **gestionnaire financier**, aux paiements nécessaires, le **pouvoir de signature** est délégué (à l'unanimité).

Concernant l'**assemblée générale d'Inter-Aqua**, Marina Sloomakers est désignée en tant que déléguée, Yolanda Daems en tant que suppléante (10 pour, 4 contre).

Suite à la demande d'acheteurs potentiels de l'habitation communale située à **Remersdaal-Village** de pouvoir acheter l'ensemble de l'habitation, une nouvelle estimation a été réalisée. Les habitations seront désormais **vendues en un seul tenant** (10 pour, 4 contre). De même, il a été décidé à l'unanimité d'annuler la décision du 28 mars concernant l'ajout d'une venelle le long de l'habitation n°12 au domaine public.

Le conseil a pris connaissance de la mutation de l'Inspecteur en chef de la Police, Yves Lucas, vers la zone de police d'Anvers et ce, à partir du 1er mai 2014.

Le conseil a également traité deux points ajoutés:

La **décision de non-consensus** du collège du 16 avril concernant l'intervention pour le **transport du matériel de camp** pour le Chiro a été approuvée (10 pour, 4 contre).

Suite à la modification de la loi autorisant la célébration de **mariages** en un **lieu externe neutre**, une proposition à ce sujet a été formulée par le conseil. La commune demande l'autorisation aux propriétaires respectifs du château d'Altembrouck et du château de la Commanderie de pouvoir utiliser les lieux exclusivement tous les derniers vendredi et samedi du mois pour la célébration de mariages (10 pour, 4 contre).